

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BEAUGENCY
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 2 juillet 2013

Sous la Présidence de Monsieur Fichou

L'an deux mil treize, le 2 juillet à 20 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège social à Beaugency, sous la présidence de Monsieur Fichou, Président de la Communauté de Communes du canton de Beaugency.

Conformément aux articles L2121-21, L2122-7, L2122-8, L5211-1, L5211-2, L5211-7 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers communautaires : 25

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 19

PRÉFECTURE DU LOIRET

1 0 JUL. 2013

COURRIER 3

Présents : Monsieur BOURDIN, Madame BRESILLION, Monsieur BUCAMP, Madame CHAUVIERE, Madame DONNADIEU, Monsieur DUCHEZ, Madame DUMAND, Monsieur ENGEL, Monsieur FICHOU, Monsieur GAULT, Monsieur GOLHEN, Madame LARGERON, Madame MULLARD, Monsieur OLLIVIER, Madame PESTY, Monsieur PICHON, Madame PROUST, Monsieur TRETON, Madame VANDENKOORNHUYSE.

Secrétaire de séance : Monsieur TRETON

Délibération n°2013.38 : tarification des prestations SPANC

Vu les statuts de la Communauté de communes qui lui donnent compétence pour intervenir en matière d'assainissement non collectif ;

Considérant la consultation lancée cette année pour faire réaliser les contrôles périodiques et prestations annexes ;

Considérant les obligations du Service public d'assainissement non collectif ;

Considérant le règlement intérieur du SPANC ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer les Tarifications des prestations sur demande de l'usager comme suit :

- 90€ TTC pour un contrôle de conception et d'exécution dans le cas d'un projet d'installation neuve ou de réhabilitation
- 90€ TTC pour un diagnostic lors d'une session immobilière (si diagnostic inexistant ou datant de plus de 3 ans) .

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CANTON DE BEAUGENCY

